

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 juillet 2019

TRANSACTION VENTE ●●●

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 20000 € : 15 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 20001 € et 50000 € : 9,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 50001 € et 65000 € : 8,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 65001 € et 80000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 80001 € et 100000 € : 7,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100001 € et 120000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 120001 € et 190000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 190001 € et 300000 € : 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 300001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur. ;